

Des caméras-piétons pour la police municipale



Des caméras-piétons pour la police municipale

Depuis le mois de janvier 2025, les agents de police municipale de la ville de Fleurance sont équipés de caméras-piétons et peuvent procéder à l'enregistrement audiovisuel de leurs interventions.

Ces caméras ont pour objectifs :

- La prévention des incidents au cours des interventions ;
- Le constat des infractions et la poursuite de leurs auteurs par la collecte des preuves.

Lorsque les agents de Police Municipale procèdent à l'enregistrement d'une intervention, ils en informent les personnes concernées. En complément, un signal visuel rouge fixe s'allume au niveau de la caméra et un signal sonore s'active régulièrement pour rappeler l'utilisation de la caméra.

De quoi dissuader les comportements inappropriés ou dangereux et faciliter la collecte de preuves lors des infractions !

© ville fleurance